



Musées nationaux – SCN

Services à compétence nationale attaqués, ministère fragilisé !

PARIS > 6 août 2026

L'annonce au cœur de l'été du transfert du service à compétence nationale « Musée national Clémenceau-De Lattre de Tassigny » au Centre des monuments nationaux (CMN) aurait pu passer inaperçue. C'était probablement le pari de la ministre, de la directrice générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA) et aussi de la présidente du CMN. Cependant, s'attaquer de nouveau au réseau des 21 SCN déjà largement amputé par les réformes successives des musées nationaux et de l'administration du ministère n'a rien d'anodin !

Un projet de transfert qui s'inscrit dans une trajectoire politique déjà ancienne et parfaitement connue

Les transformations des SCN en établissements publics depuis 1992, la loi sur le mécénat culturel de 2003, la réforme des musées de 2004, la Révision Générale des Politiques Publiques, le projet [Action Publique 2022](#) comme le Plan de Transformation Ministériel sous la macronie, ont participé d'un même programme libéral de démantèlement de l'expertise opérationnelle de l'administration centrale et de désengagement de l'Etat culturel. Par ailleurs, cette mesure entraînerait un double affaiblissement du CMN au moment même où l'Abbaye du Mont Saint-Michel et ses recettes vitales à la soutenabilité économique de l'établissement sont livrées à un EPIC !

Mine de rien, ce nouveau mécano en apparence techno-administratif participe d'une logique de « balkanisation » du ministère de la Culture. L'éclatement de notre ministère par la multiplication des établissements publics en lieu et place des SCN :

- l'exonère de ses responsabilités vis-à-vis de ses missions essentielles comme de la carrière de ses personnels par le transfert de gestion
- diminue sa capacité de contrôle et de coordination
- multiplie les risques de fracturation de la politique muséale
- génère des inégalités de traitement entre agent-es et des freins à la mobilité

Des musées-entreprises ouverts à la marchandisation et se livrant une concurrence absurde et contre-productive

Les musées nationaux ont changé radicalement de visage. Les plus grands et plus connus sont désormais quasiment totalement autonomes. Certain-es de leurs dirigeant-es se pensent comme des entrepreneur-euses privé-es gérant des entreprises privées alors que les subventions de l'Etat leurs sont toujours indispensables : des musées-entreprises ouverts à la marchandisation et se livrant une concurrence absurde et contre-productive. Chaque crise majeure qui survient, telle que le COVID, nous montre hélas que leur modèle économique est plus fragile que jamais. Leur modèle culturel pose aussi question.

Pourtant, notre société fortement divisée a besoin d'une administration forte qui assure la cohérence des politiques publiques culturelles, et un égal accès au service public de la Culture à toutes et tous, sur l'ensemble du territoire. Le statut de SCN est parfaitement adapté à la dimension et aux missions de nos musées. Il permet à l'Etat de se responsabiliser et garantir à terme une logique de réseau de service public.

Ne pas réduire l'administration à une entité hors-sol

Pour la CGT-Culture, contrairement à ce que les ministres successifs de la culture cherchent à nous faire avaler, la forme SCN, à mi-chemin entre les administrations centrales et les services déconcentrés, reste d'actualité pour la gestion efficiente d'un service public *et a fortiori* culturel. Ironie du sort, depuis 2017, sous la présidence de Macron, plusieurs SCN ont été créés pour répondre à des besoins opérationnels ou renforcer des missions spécifiques de l'État. C'est notamment le cas de VIGINUM, de structures douanières (ONAF) et antifraude (SEMSIRH), et de bien d'autres.

Le statut de SCN n'est pas un problème mais au contraire l'une des solutions pour construire le musée du XXI^e siècle. Un musée en partage, maison commune des publics, musée citoyen, garant des droits culturels, un musée au cœur de la cité, impliqué dans la lutte contre la ségrégation culturelle et pour une démocratie culturelle. La modernité, c'est donc une cohabitation intelligente entre les SCN et les EP au service de l'intérêt général. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas accepter cette politique de casse et de démantèlement définitif du réseau des musées nationaux.

Un coup bas au dialogue social et aux instances représentatives des personnels

S'agissant de la consultation des instances représentatives des personnels, les occasions de débat sur le projet de transfert du service à compétence nationale « Musée national Clémenceau-De Lattre de Tassigny » au CMN n'ont pourtant pas manqué. Le Comité social d'administration (CSA), celui du réseau des musées du 4 juin 2026 et le CSA ministériel du 3 juillet 2026 en présence de la ministre n'ont absolument pas été informés de ce projet, ce qui constitue un coup bas et une déloyauté totale à l'égard des personnels qui les font vivre.

Pour toutes ces raisons, la CGT-Culture revendique :

- **L'amélioration du statut des Services à compétence nationale permettant le maintien de leur gestion ministérielle**
- **Le renforcement des effectifs et des moyens budgétaires des SCN du ministère de la Culture**
- **L'abandon de la doctrine des schémas d'emplois qui suppriment les emplois vacants au 31 décembre de l'année en cours et conduisent à la fermeture de salles**
- **L'organisation de réunions entre le cabinet de la ministre et les organisations syndicales**
- **La réunion des instances représentatives concernées : Comité social d'administration (CSA) du réseau des musées, CSA d'administration centrale et CSA ministériel**

La CGT-Culture appelle les personnels à la construction d'un rapport de force puissant et offensif le mardi 29 septembre 2026 !

Du 3 au 10 décembre 2026
Élections professionnelles
Votez



Lien adhésion